

John Tibasima Bahemuka

**Le fédéralisme en R.D. Congo : Les cinq
mesures principales d'accompagnement**



**Le fédéralisme en R.D. Congo : Les cinq mesures principales
d'accompagnement**

Copyright© John Tibasima Bahemuka, 2020

© Editions Blessing, Août 2020

1^{er} tirage, Août 2020

Site Web : www.blessingpublishers.com

E-mail : [info@blessingpublishers.com/](mailto:info@blessingpublishers.com)
blessingpublishing@gmail.com

Tel.: +256755652516

ISBN 978-9970-9381-0-0



Tous droits réservés pour tous les pays. Ce livre ne peut être reproduit, en entier ou en partie, sous aucune forme, sans la permission écrite de l'auteur.

John Tibasima Bahemuka

**Le fédéralisme en R.D. Congo : Les cinq
mesures principales d'accompagnement**

Du même auteur aux Éditions universitaires européennes:

- Le fédéralisme, une dernière chance pour la République Démocratique du Congo, (Année 2020, 140 pages).

À ma belle épouse Grace Katusabe qui éclaire et enrichit ma vie au-delà de toute mesure.

À mes enfants, Bright Johnson Asimwe Kabaseke, Jessica Johnson Mbabazi et Jimmy Johnson Kisémbó, vous rendez notre foyer et notre bonheur complets.

À mon père Baala Kamamba Kyamuhangire, mon héros vivant.

Et à la dame qui a tout commencé, ma défunte maman, Wamwezi Athanasia Akiiki R.I.P.

À mon oncle, Ateenyi Kahiigwa et Akiiki Annie Hana, pour être toujours là.

Mes amis le Col Erick Ndoli, Emmanuel Ushindi Tommy Ntambwe, Lucie Divova et Graphèle Paluku Atoka Uwekomu.

À mes frères, sœurs, tantes, oncles, neveux, nièces, amis et collègues, vous êtes mes énergies indispensables depuis près de quatre décennies.

Merci pour tout.

PREFACE

Point n'est besoin de rappeler que la problématique relative à la forme de l'État a fait couler beaucoup d'encre et se salive en RD. Congo. Telle a aussi été la préoccupation de l'auteur du présent ouvrage dans sa publication antérieure. Très révolutionnaire, l'ouvrage intitulé « *Le fédéralisme : une dernière chance pour la République Démocratique du Congo* » a eu pour objet de contribuer tant soi peu à l'élévation du débat sur la forme de l'État devant garantir l'émergence tant politique qu'économico-financière de la RD. Congo. Les remous provoqués par l'apparition de cet ouvrage, ainsi que la satisfaction dans le concert des auteurs et des débatteurs sur l'échiquier tant national qu'international, ont poussé l'auteur à murir l'idée afin de cogiter sur « *Le fédéralisme en R.D. Congo : 5 mesures principales d'accompagnement* », ouvrage que nous avons l'honneur de préfacer.

De prime à bord, il faut relever que l'étendu continental qu'occupe la RD. Congo, sa place stratégique au centre de l'Afrique, les conflits armés interminables la secouant depuis belle lurette, l'insuccès de mesures de prévention et d'éradication desdits conflits, la paupérisation de la population congolaise à dépit des richesses innombrables que regorge le pays, les difficultés liées à la gestion d'un si vaste État, les contentieux électoraux qui sévissent en RD. Congo de 2006 à 2018, la difficulté liée à l'instauration de l'autorité de l'État ainsi que de l'État de droit,... sont autant des maux révoltants ayant conduit l'auteur à apporter sa pierre en proposant les cinq (5) mesures d'accompagnement pour un fédéralisme réussi en RD. Congo, la seule forme de l'État constituant la chance pour son envol effectif.

Visionnaire de haut rang, en parlant du drapeau de la « *République Fédéral du Congo* », l'auteur relève que celui-ci devrait changer un tout petit peu en quatre étoiles, ces derniers représentant les quatre États fédérés que se propose l'auteur pour une bonne administration de l'État fédéré. Pour assurer la cohésion sociale de tous les Congolais ainsi que l'envol des autres villes et agglomérations du pays restées longtemps dans les oubliettes; pour booster la sécurité, l'investissement et l'économie sur toute l'étendue du territoire national, la présente étude se propose d'établir la

capitale politique à Kisangani, une ville se trouvant au centre de la RD Congo et constituant une plaque tournante à bien d'égards; la ville province de Kinshasa devant rester la capitale économique du pays.

De plus, les lecteurs trouveront dans ce livre des précieuses raisons pour lesquelles l'auteur plaide pour la suppression du Tshiluba et du Kikongo parmi les langues nationales d'une part et l'ajout de l'anglais comme deuxième langue officielle de ce qu'il appelle la « *République Fédérale du Congo* », un État dont il rêve tellement pour le bien-être de tous les Congolais.

En outre, il termine par appeler l'exécutif congolais à bannir l'hypocrisie au sujet du maintien des principes d'unicité et d'exclusivité de la nationalité congolaise, pourtant des principes qui ne collent plus, selon lui, aux exigences du mondialisme qui tend à supprimer les frontières, réduisant ainsi le monde en un petit village. Pour son décollage, la « *République Fédérale du Congo* » gagnera dans l'instauration de la double nationalité, et cela en se conformant à bien d'États au monde ayant abandonné le double principe d'unicité et d'exclusivité de la nationalité.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Quand les Grecs posèrent à Solon¹ la question selon laquelle “*Quelle est la meilleure des, ...* », il répondit sans tergiversation : « *Dites-moi pour quel pays, pour quel peuple et à quel moment de l’histoire* »².

Dans son précédent livre, intitulé : « *Le fédéralisme : une dernière chance pour la R.D. Congo* », l’auteur du présent ouvrage a essayé d’être un peu plus clair, en prônant le fédéralisme comme mode de gestion efficace pour la R.D. Congo, pour le peuple congolais et durant cette période que traverse le pays, à savoir la crise de légitimité due aux contestations des résultats des élections de décembre 2018 par le candidat Martin Fayulu.

Pour rappel, le trait majeur de tout fédéralisme authentique est la manière dont est conçue la participation du tout et des parties à l’élaboration et à l’amendement de la Constitution. Il en existe de multiples modalités, certaines si incommodes qu’elles n’ont jamais été employées. Dans un fédéralisme d’intégration, une telle participation peut constituer le plus sûr rempart pour l’autonomie des éléments constituants ; dans un fédéralisme de différenciation, elle peut être un moyen efficace vers la diversité³.

Par ailleurs, il faut savoir que chaque système de gouvernement fédéral prévoit la participation des communautés locales au pouvoir d’amendement. Avant l’élaboration de la Constitution américaine, par exemple, l’importance de telles clauses avait rarement été reconnue. Aux États-Unis et en Suisse, les représentants des États ou cantons à l’assemblée législative fédérale aussi bien que les États ou cantons eux-mêmes doivent sanctionner les amendements à la majorité⁴. Aux États-Unis les propositions

¹ Solon (638-559 avant J.-C.) est un homme politique grec de l’Antiquité. Il est considéré comme l’un des fondateurs de la démocratie athénienne. Microsoft ® Encarta ® 2009. © 1993-2008 Microsoft Corporation. Tous droits réservés.

² KAPYA KABESA(J.S.I.M.), “ A propos de la répartition des recettes à caractère national entre le pouvoir central et les provinces en république démocratique du congo: modalités et contraintes”, Disponible sur https://www.hamann-legal.de/upload/4Jean_Salem_Franz.pdf consulté le 21 avril 2020.

³ SCHOTT (S.), « **Principales caractéristiques des États fédéraux** », Disponible sur <https://www.universalis.fr/encyclopedie/federalisme/4-principales-caracteristiques-des-etats-federaux/> consulté le 23 juillet 202.

⁴ SCHOTT (S.), « Principales caractéristiques des États fédéraux », Article précité.

émanent du Congrès ; en Suisse, l'initiative populaire est également admise. La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, ne fait pas appel à une participation aussi directe des éléments constituants, sauf pour les problèmes de frontières entre *Länder*, mais ceux-ci participent pleinement à l'élaboration des lois comme membres du Conseil fédéral⁵. Ces dispositions ressemblent à celles plus anciennes de l'Empire et de la république de Weimar. En Inde, dont l'union fédérale est plutôt centraliste, la participation des États est assez faible. Cette carence a fait place à un sens croissant de l'autonomie locale, dû en partie à la diversité linguistique de l'Inde⁶.

Pour ce qui est de la RD Congo, il y a lieu de relever que sa titubation inquiète plus d'une personne. Alors que sa position stratégique lui taille une place particulière de poumons pour le reste des pays du continent, cependant la RD Congo traverse une crise multiforme ne lui permettant pas de bien jouer son rôle dans le concert des nations, faute d'avoir adopté un système ayant montré ses failles depuis belle lurette, à savoir l'État unitaire fortement décentralisé. D'où, l'intérêt, pour l'auteur d'avoir proposé le fédéralisme comme une dernière chance pour l'envol de la RD Congo.

Néanmoins, il faut nuancer en soutenant que le fédéralisme à lui seul ne peut pas résoudre la crise profonde que traverse notre pays. Encore faut-il imaginer et repenser les mesures devant accompagner ledit fédéralisme. D'où l'apparition du présent livre sous le thème : « **Le fédéralisme en R.D. Congo : Les cinq mesures principales d'accompagnement.** Il faut toutefois préciser que ces cinq mesures principales sont citées sur base de l'expérience de l'auteur; elles sont donc susceptibles de faire l'objet de débat contradictoire.

En effet, il ne faut pas perdre de vue que la R.D. Congo est entrain de s'enfoncer de plus à plus dans une profonde crise politique marquée par une paupérisation extrême, une intolérance politique sans pareil, une corruption éhontée, une guerre civile sans précédent, une insécurité grandissante, ... Le souci poursuivi, que ce soit dans la rédaction du premier livre comme dans celui-ci, est l'amélioration de la vie socio-économique de la paisible

⁵ *Ibid.*

⁶ *Ibid.*

population congolaise. En réalité, les citoyens congolais sont confrontés tous les jours aux grandes lacunes de l'administration publique du pays. Des années de guerre et de mauvaise gouvernance ont réduit à néant l'administration publique congolaise. Certes, la corruption est un élément qui peut expliquer la mauvaise qualité des services publics; mais elle ne peut, cependant, pas tout justifier.

Cette situation, parfois proche du « *failed state* », qui s'explique en partie par le passé colonial de la R.D. Congo⁷, a, en effet, mis en évidence que la situation actuelle des États africains est grandement déterminée par la colonisation et la façon dont elle a été menée. Ce lien de cause à effet est particulièrement net en ce qui concerne la R.D. Congo, tout d'abord parce que la colonisation et les théories racistes sur lesquelles elle se fonde ont souvent fait naître ou exacerber les tensions entre ethnies. De façon particulière, l'Est de la République Démocratique du Congo (RDC), en particulier la Province du Nord-Kivu, est le théâtre de plusieurs affres de guerre depuis plus de deux décennies (1993-2016). Les conflits armés y trouvent plusieurs justifications. L'une de plus grandes et anciennes causes est liée à la cohabitation difficile des tribus coexistant dans la province. Pendant plusieurs années, les perceptions des peuples composant ces tribus ont consisté notamment en la non-acceptation de l'autre⁸ sur fond du tribalisme⁹. D'où, des incompréhensions, qui débouchent sur des conflits, d'abord interethniques, et ensuite à des mouvements de rébellion.

Cependant, ce qui est frustrant est que cette province n'attire pas l'attention de tout le pays ou encore des médias du monde uniquement par le seul fait des conflits armés. Il faut reconnaître que, par leurs conséquences, les conflits armés ont également eu raison, bien-entendu, d'attirer l'attention des chercheurs. Leurs réflexions tournent autour des

⁷ COGNEAU (D.), *L'Afrique des inégalités : où conduit l'histoire*, Paris, Presses de l'ENS, 2007.

⁸ HATEGEKIMANA (E.), « Le refus de l'identité de l'autre comme source de conflits au Nord-Kivu », *Cahiers des Sciences Sociales, Administratives et Politiques*, Numéro spécial sur les conflits, 2015.

⁹ KITAGANYA (J.), « Du tribalisme à l'éthnofascisme : une perversion de l'ethnicité au Nord-Kivu », *Cahiers des Sciences Sociales, Administratives et Politiques*, Numéro spécial sur les conflits, 2015, pp. 38-45

questions identitaires qui mettent en avant des aspects tels que le problème de nationalité de certaines populations. Souvent, ce problème est instrumentalisé comme arme politique pour faire obstacle à certains acteurs politiques que l'on veut écarter de l'exercice du pouvoir politique ou administratif. Elle a servi d'alibi pour justifier la prise des armes pour d'autres¹⁰.

L'on notera que, dans son passé récent, la RDC a été secoué par des guerres fondées sur des revendications identitaires. Si la guerre déclenchée en août 1998, après celle de l'Alliance des forces pour la libération (AFDL) du Congo-Zaïre, s'est clôturée par une transition politique décidée à l'issu d'un Dialogue inter congolais ayant jeté les bases du règlement de la question identitaire par une loi sur la nationalité (2004), les guerres de rebellions du CNDP et du M23 ont remis cette question sur la table. La première rébellion, a mis en avant la défense d'une communauté et la deuxième s'est contentée de revendiquer le respect des accords qui avaient mis fin à la première. Pourtant, ces guerres n'ont pas moins fait parler d'elles puisqu'on sait que tout le pays a été tenu en émoi à la suite des tueries et déplacements massifs des populations dans cette partie du pays. L'on note que dans leur processus de résolution, les négociations se sont tenues aussi bien au niveau local (à Goma) et même à l'échelle continentale (Addis-Abeba).

Les accords signés dans le cadre du processus de pacification de l'Est de la RDC n'ont pas tous pris en compte l'aspect des conflits individuels. En effet, l'Acte d'engagement du 24 janvier 2008 signé entre les différents groupes armés opérant au Nord-Kivu avec le Gouvernement, en présence des facilitateurs internationaux et d'autres témoins nationaux tels que les chefs coutumiers, ne s'était préoccupé que des aspects liés aux conflits armés¹¹. L'Accord du 23 mars 2009, qui lui a succédé, a eu le mérite de faire mention de la nécessité d'une « bonne cohabitation communautaire¹². Cet

¹⁰ SEGIHOBE (J.-P.), « « Congolité » dans un pays d'instabilité politique et législative. Regards croisés sur l'évolution du droit de la nationalité en RDC », *Cahiers des Sciences Sociales, Administratives et Politiques*, Numéro spécial sur les conflits, 2015, Pp. 5-37.

¹¹ Ce que renseignent l'essentiel de ses quatre articles.

¹² Voir article 4 de l'Accord de paix entre le Gouvernement et le Congrès National pour le Développement du Peuple, CNDP, du 23 mars 2009.

accord a, en outre, le mérite d'avoir prévu un article sur la résolution des conflits locaux en contenant l'engagement du Gouvernement congolais de mettre en place des Comités locaux permanents de conciliation relevant de l'autorité civile locale et composés notamment des sages locaux, hommes et femmes, pour pallier la carence en matière de prévention et de résolution extrajudiciaire des conflits¹³. Ces Comités locaux permanents de résolution des conflits n'ont pas véritablement vu le jour. Le Mouvement du 23 mars (M23) s'est mis en place en estimant que cet Accord n'avait pas été respecté par le Gouvernement. Il a provoqué entre autres l'Accord-cadre d'Addis Abeba dans lequel il est reconnu la nécessité de s'atteler aux causes profondes du conflit en RDC et de mettre un terme aux cycles de violences récurrentes¹⁴. Il y est demandé au Gouvernement congolais entre autres de promouvoir les objectifs de réconciliation nationale, de tolérance et de démocratisation¹⁵ et que le Président de la République mette en place un mécanisme de suivi au niveau national¹⁶.

En réalité, le tableau est sombre. En effet, 300 000 personnes quittent la R.D. Congo dans la province de l'Ituri, Nord-est du pays, pour l'Ouganda, pays voisin, suite aux récents massacres contre le peuple Hema par ses frères Lendu, massacre qualifié de génocide par le Président de la R.D. Congo, Mr. Felix Tshisekedi Chilombo et même par les organisations de droits de l'homme ainsi que des Nations Unies. De l'autre côté, les ADF-Nalu déciment chaque jours des centaines des victimes au grand nord de la province du Nord-Kivu. Par ailleurs, la population de Yumbi fuit à Brazzaville, les rescapés des massacres de Kamwenasapu au Kasai se dirigent en Angola où ils croupissent dans une misère sans pareil.

Tout cela pousse cette réflexion à rechercher des solutions durables pour la R.D. Congo. Le fondement ayant été lancé dans le premier livre, le second vient cimenter les acquis du premier.

¹³ Voir article 5.1 de l'Accord de paix entre le Gouvernement et le CNDP du 23 mars 2009.

¹⁴ Voir paragraphe 4 de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région du 24 février 2014.

¹⁵ Voir paragraphe 5, p.2.

¹⁶ Voir paragraphe 9, p.5.

[6]

De ce fait, les cinq mesures principales d'accompagnement du fédéralisme sont les suivants :

1. Du Nom, Du Drapeau et Du nouveau découpage de la R.D. Congo
2. De la bonne gouvernance en R.D. Congo
3. Kisangani, Capitale politique de la R.D. Congo
4. De la langue nationale et langue officielle dans le système fédérale en R.D. Congo
5. De la double nationalité